

Livret d'Accueil

Ce livret appartient à :

Nom :

Prénom :

CMPP
de l'Aunis



Loi n°2002-02 du 02 Janvier 2002 rénovant l'Action
Sociale et Médico-Sociale

Décret n° 2004-1444 du 23 Décembre 2004

Code de l'Action Sociale et des Familles-Article
L311-4

Circulaire DGAS/SD/5 N° 2004-138 du 24 Mars 2004

Circulaire DGAS/1A N° 2006-324 du 20 Juillet 2006



Sommaire

Le Mot du Directeur

L'ADEI

Le CMPP de l'Aunis

Identification :

- Situation géographique des différents sites
- L'équipe de Direction
- Les horaires d'ouvertures du secrétariat
- Pour nous contacter

Les Missions, l'Agréments et le Public accueilli

Les Prestations délivrées

► Organisation et fonctionnement

- Le financement
- Le processus d'admission
- Le secret médical et professionnel
- Les transports
- L'accès au dossier

► CMPP Aunis

- Horaires d'ouvertures
- Plan d'accès

► Contacts utiles

Le Mot du Directeur

Madame, Monsieur,

Votre enfant est reçu au sein du CMPP de l'Aunis à La Rochelle, Marans ou Surgères.

Nous mettons à votre disposition ce livret d'accueil qui vous apportera des informations pratiques sur les modalités de prise en charge.

Vous y trouverez des explications qui vous seront utiles sur l'ADEI, le déroulement des consultations, le fonctionnement du centre, vos droits et tous les renseignements nécessaires au bon déroulement du suivi de votre enfant.

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prises en charge. Chaque année au mois de janvier, vous sera remis une enquête de satisfaction que vous pourrez remplir et remettre au secrétariat.

Par ailleurs, les familles peuvent adhérer à l'ADEI (**l'association** gestionnaire du **CMPP**), pour tous renseignements, merci de vous adresser au secrétariat.

Nous espérons pouvoir collaborer avec vous dans les meilleures conditions possibles afin de trouver une solution au problème qui vous préoccupe.

Merci de votre confiance.

Le Directeur

L'ADEI

Créée en **1964**, à l'initiative des pouvoirs publics, l'Association Départementale pour l'Education et l'Insertion est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif et déclarée à la Préfecture de la Charente Maritime sous le n°156 le 11 mars 1964. L'ADEI gère aujourd'hui plus de **50 établissements et services sociaux et médico-sociaux**, et assure des prestations régulières auprès de **5.300 personnes, enfants, adolescents, adultes et personnes vieillissantes**, grâce au concours de **800 salariés**.

Dans le cadre de ses missions **d'Aide et d'Accompagnement** des personnes et des familles, l'ADEI :

- Garantit la **sécurité et le bien être des personnes accueillies**,
- Favorise toutes les **actions de prévention, d'éducation, de rééducation, d'insertion sociale et professionnelle, d'hébergement et de protection**, en faveur des personnes qui lui sont confiées,
- Contribue à la **valorisation des rôles sociaux sur la base de la reconnaissance des droits et libertés de la personne accueillie**,
- Assure la **personnalisation des prestations, la participation effective des jeunes, adolescents et adultes** dans tous les actes de la vie les concernant,
- Garantit la **qualité des prestations de service rendu**, par **l'évaluation permanente des actions entreprises**.

ADEI

Siège social

Christelle LEVEQUE, Directrice Générale

08 Boulevard du Commandant Charcot - CS 80106 -
17443 AYTRE Cedex

Tél. 05.46.27.66.01 - Fax. 05.46.27.66.02

Mail : adei17@adei17.com – Site : www.adei17.com

Le CMPP de l'AUNIS

Identification

→ Les différents sites du **CMPP de l'Aunis** :

- **Site de La Rochelle**
34 place de Verdun 17000 La Rochelle
- **Site de Marans**
35 avenue du Général De Gaulle 17230 Marans
- **Site de Surgères**
4 rue des Marronniers 17700 Surgères

→ **L'équipe de direction** :

Direction médicale :

Docteur René Cassou de Saint Mathurin

Direction Administrative et pédagogique :

M Laurent Guibert

→ **Les horaires d'ouverture du secrétariat**

Du lundi au jeudi
8h00-12h30 et 13h30-18h00
Le vendredi
8h00-15h00

→ **Pour nous contacter**

- Tél : 05 46 41 07 46
- Fax : 05 46 41 87 24
- Courriel : cmpplr@adei17.com

Les Missions L'Agréments et le Public Accueilli

Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique est un centre de soins ambulatoires, de consultations et de diagnostics.

Il s'adresse aux enfants et aux adolescents jusqu'à l'âge de 20 ans lorsqu'ils éprouvent des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs ou de langage, des troubles psychologique ou du comportement... en famille ou à l'école.

Il participe ainsi à une meilleure inclusion des élèves en difficultés à l'école.

L'équipe du CMPP est pluridisciplinaire. Les professionnels interviennent sous la responsabilité de médecins référents.

Le centre est directement accessible aux familles, il propose une évaluation des difficultés à traiter et différentes formes de prise en charge.

Les familles peuvent consulter à leur propre initiative ou sur le conseil d'un médecin, d'un travailleur social, d'un enseignant...

Après avoir constitué un dossier administratif, un premier rendez-vous est proposé avec un professionnel de l'équipe pour un entretien au cours duquel l'enfant et ses parents expriment leurs difficultés.

Selon la nature de ces difficultés, des recherches complémentaires sont possibles (examen psychologique, bilans orthophonique, psychomoteur ou psychopédagogique).

Les prestations délivrées

Après une période d'évaluations/diagnostics, les professionnels se réunissent pour confronter leurs observations, évoquer un diagnostic et proposer une prise en charge thérapeutique adaptée.

Les horaires, le rythme, la durée des séances sont choisis en accord avec la famille.

Du fait des nombreuses demandes, les délais pour obtenir un premier rendez-vous au CMPP ou pour débiter une thérapie peuvent être assez longs, parfois plusieurs mois.

Quels sont les traitements proposés ?

Les soins se font sous forme de séances individuelles ou en groupe pendant la semaine. Les différents traitements envisagés peuvent être :

- Séances d'orthophonie ;
- Séances de psychomotricité ;
- Séances de psychothérapie avec l'enfant ou l'adolescent, éventuellement associée à des entretiens avec les parents ;
- Séances de psychopédagogie ;
- Séances de thérapie familiale.

Organisation et Fonctionnement

→ Le financement

- ◆ Les séances de diagnostic et de traitement réalisées sont financées par l'assurance maladie.
- ◆ Le CMPP a signé un contrat pluriannuel d'objectif de de moyen avec l'ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes pour la période 2015-2020.

→ Le processus d'admission

Le déroulement de la prise en charge comprend deux phases :

- ◆ La première phase débute par un rendez-vous d'admission et permet de réunir les diverses observations nécessaires à la compréhension des difficultés de l'enfant. Elle correspond au maximum aux 6 premiers rendez-vous.
- ◆ La seconde phase est une phase de traitement. Le projet thérapeutique est soumis à une demande d'entente préalable adressée au contrôle médical de votre caisse d'assurance maladie, qui délivre, s'il est accepté, une prise en charge à 100%.

Compte tenu des heures d'ouverture du CMPP, les rendez-vous peuvent être proposés durant le temps scolaire. Une fréquentation régulière apparaît comme une condition nécessaire à une bonne évolution du travail engagé.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Médecins,
- Psychologues,
- Psychomotriciens,
- Psychopédagogues,
- Orthophonistes,
- Assistantes sociales,
- Secrétaires,
- Agent de service.

Organisation et Fonctionnement

→ Le secret médical et professionnel

Chaque praticien s'efforce d'aménager pour l'enfant et sa famille, un espace de confidentialité. Le secret médical et professionnel garantit la liberté de parole des consultants.

Nous nous efforçons de préserver un climat de sécurité, de confiance, avec le plus grand respect de la confidentialité.

Le travail de liaison avec les partenaires extérieurs directement concernés par l'enfant (établissements scolaires, service de santé, de justice, du secteur social...) ne peut se faire qu'avec l'accord des parents.

Le CMPP a cependant un devoir de protection quand l'enfant est mis en danger dans son environnement, conformément à la législation.

→ Le transport

La famille est responsable des transports (de leur organisation et de leur gestion). Les familles qui ont besoin d'un accompagnement en taxi devront prendre rendez-vous avec l'assistante sociale (Le choix de la société de taxi et l'organisation des horaires sont à la responsabilité des familles).

→ L'accès au dossier

Conformément à la loi, les dossiers sont accessibles sur demande écrite adressée au médecin directeur du CMPP.

CMPP de l'Aunis

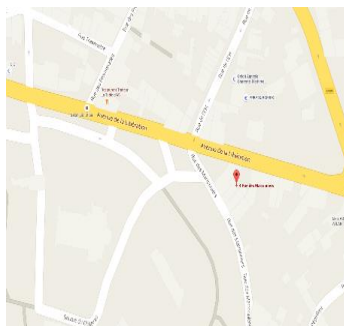
Plans de situation :



CMPP La Rochelle



CMPP Marans



CMPP Surgères

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Du lundi au jeudi
8h00-12h30 et 13h30-18h00
Le vendredi
8h00-15h00

Contacts Utiles

Numéros utiles :

- **MDPH 17 - Charente maritime**
61 rue de Jéricho
CS 50145
17005 La Rochelle CEDEX 1

Tél : 0800 15 22 15
Courriel : mdph@cg17.fr
- **Maison Des Adolescents et Jeunes Adultes
MDAJA**
5 ter avenue Kennedy (*en face de la salle Bernard
Giraudeau*)
17000 La Rochelle

Tél : 05 46 50 01 49
Courriel : mdaja.larochelle@orange.fr
- Direction des services départementaux de
l'Education Nationale de Charente-Maritime
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

Tél : 05.16.52.68.00
Fax : 05.16.52.68.99
Courriel : sg.dsden17@ac-poitiers.fr
- **Allô Enfance maltraitée** (n° national)

119 numéro gratuit

Conseil Départemental

- **Les Délégations Territoriales**
 - **DT La Rochelle-Ré-Aunis**
*Maison de la Charente-Maritime Pays
Rochelais - Ré - Aunis*
49 avenue Aristide Briand
CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9
Tél : 05 17 83 43 17

 - **DT Pays Rochefortais**
28, rue Antoine Chanzy
CS 30157
17306 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 87 27 57

- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
 - 49 avenue Aristide Briand
CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9

Tél : 05 46 17 83 44

